

Une autre vie s'invente ici



# Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



## LETTRE D'INFORMATION

JUILLET-AOUT 2017





# S O M M A I R E

Agenda	P3
7 Parcs naturels régionaux lauréats de l'appel à projet Plan de paysage	P4
Chartreuse. Et si on valorisait notre lieu de vie...	P6
Golfe du Morbihan. Dessinons les paysages emblématiques de demain	P7
Luberon. Prendre en compte la perception et les souhaits des habitants à partir du paysage	P8
Massif des Bauges. Un plan de paysage qui fortifie le lien ville/campagne	P9
Brenne. Le plan de paysage, socle de l'urbanisme de projet et de la planification intercommunale	P10
Millevalches en Limousin. Un plan de paysage comme support de réflexion sur les évolutions du milieu rural	P11
Caps et Marais d'Opale. Une trame bocagère fragile au carrefour des enjeux du territoire	P12
Observatoire Photographique du Paysage	P13
Ateliers Hors les murs : Appel aux Parcs naturels régionaux	P14

# Agenda

## **La place des activités, manifestations ou infrastructures sportives dans les paysages | Mardi 19 septembre 2017**

Le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, en association avec le ministère des Sports, organise dans le cadre de ses journées consacrées à l'échange autour du thème du paysage, mardi 19 septembre, à l'École Nationale d'Architecture de Marseille, un temps dédié à l'intégration dans le paysage des activités sportives et des aménagements qu'elles génèrent. Mélissa Desbois de l'ENR qui suit le dossier sports de nature interviendra à cette occasion.

Voici le lien pour vous inscrire avant le 4 septembre :

<http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=89944&lang=fr>

## **Commission Urbanisme, paysage, climat et énergie | Jeudi 19 octobre 2017**

Cette séance se déroulera à la Fédération. Si Vous souhaitez que des sujets particuliers soient abordés, n'hésitez pas à les communiquer.

Durant cette commission, échangerons notamment nous autour d'une note de positionnement portant sur l'articulation entre les Parcs naturels régionaux et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

Voici le lien pour s'inscrire : <http://bit.ly/2tm7oNy>

## **Forum Atelier Hors les murs | Mercredi 15 novembre 2017**

Cette journée propice à une première prise de contact entre établissements, universités et territoires de Parcs naturels régionaux est également destinée à faciliter l'émergence de projets et la mise en réseau des différents participants pour organiser des Atelier Hors les murs dans les Parcs associant des écoles de différentes disciplines.

Voici le lien pour s'inscrire : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/12898>

## **Journée des Paysages | Jeudi 16 novembre 2017**

Articulée autour de différentes séquences d'interventions et de débats, cette rencontre sera l'occasion d'appréhender le paysage sous l'angle des plans de paysage, de l'alimentation territorialisée et de la biodiversité, et de ses conséquences sur le cadre de vie et sous l'aspect plus réglementaire relatif à l'affichage publicitaire et aux récents changements des textes.

Voici le lien pour s'inscrire : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/12890>

# 7 Parcs naturels régionaux lauréats de l'appel à projet Plan de paysage

## La part du paysage

Mardi 11 juillet dernier à l'hôtel de Roquelaure, on remettait les prix aux lauréats de l'appel à projets Plan de paysage de la troisième édition. Parmi les heureux élus, on a compté 7 Parcs naturels régionaux. Ça a été l'occasion de se remémorer la part du paysage dans cette politique territoriale spécifique qui fête ses 50 ans cette année.

## Tout d'abord quelques chiffres sur le réseau



51 Parcs naturels, 15 % du territoire,  
2000 agents  
4300 communes  
60 000 exploitations agricoles  
320 000 entreprises  
37 % zone boisée  
27 % des arrêtés de biotope  
22 % de la surface des sites classés  
22 % des sites du conservatoire du littoral  
19 % de Natura 2000  
12/36 des sites Ramsar  
130 agents travaillant sur le paysage et l'urbanisme.

Ces chiffres mettent en évidence la complexité sur un Parc naturel régional où l'approche du paysage n'est pas une vision sous cloche, mais une politique à partir d'un territoire qui mêle patrimoine et activités économiques.

L'approche paysagère est dans l'ADN des Parcs et appartient à leur histoire depuis les prémices. Le paysage appartient aussi à leur mode de gouvernance et permet de mieux impliquer les différents acteurs de façon positive dans l'intérêt commun.

Quand on parle d'urbanisme, d'emblée les postures se figent et les raisonnements partent vite sur des logiques individualistes, qu'on pourrait réduire à la question suivante : Est-ce que mon terrain est constructible ou pas ? Le paysage transcende ces questionnements pour nourrir un projet collectif du cadre de vie.

On peut dire en faisant vite que la charte du Parc est une sorte de grand plan de paysage générique. Mais l'avantage du plan de paysage tel que le propose le gouvernement et le ministère, est de décliner minutieusement sur une partie du territoire ou sur l'ensemble, une orientation de la charte, de conduire et de permettre d'atteindre des objectifs de qualité paysagère que les Parcs avaient déjà expérimenté avant la loi reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages au moment de l'évaluation des chartes dans la perspective d'un reclassement.

Il y a aussi l'agriculture qui tient une place particulière dans ces approches et qui façonne le paysage et en fait la qualité quand elle est bien menée avec récemment une implication dans une alimentation territorialisée.

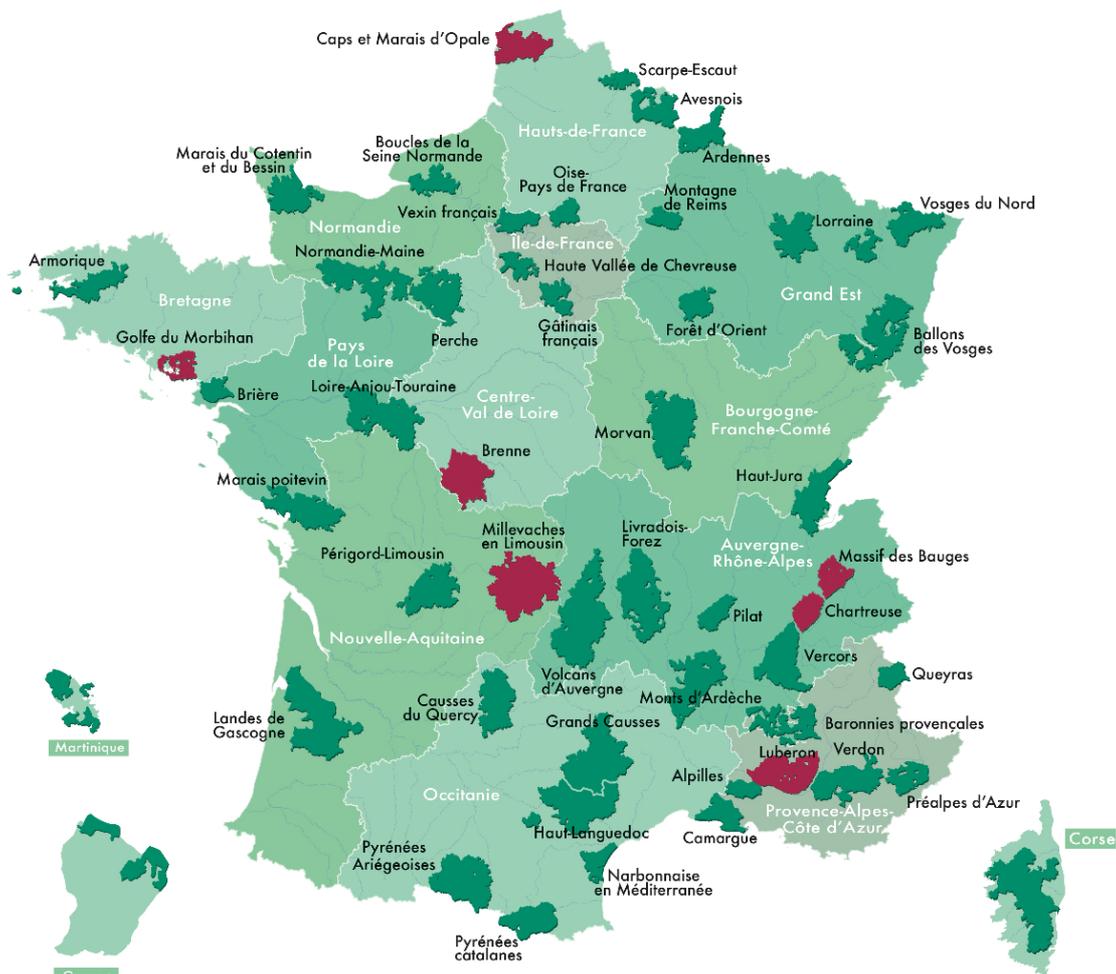
Dès la création des communautés de communes en 1992, les Parcs s'étaient lancés dans les plans de paysages. Et au cours des années on a observé des stratégies de maillage, notamment dans le Parc des Ballons des Vosges dans le but de réouvrir le paysage. Pour cela le Parc s'était appuyé sur les agents de développement qu'il avait constitué en réseau. Ces agents avaient fait le lien entre les possibilités économiques du pastoralisme et la réouverture du paysage. Cela avait permis à une grande échelle et à partir d'un plan de paysage par intercommunalité de discuter avec les professionnels, les élus et les habitants de l'avenir du paysage, de ses ressources et de définir un plan d'action viable qui s'est appuyé sur l'intelligence des communautés de communes, celle du Parc ainsi que sur les acteurs économiques. Les Parcs ont également fait le lien depuis le début des années 2000 entre la transition énergétique, le climat et l'évolution du paysage ainsi que son anticipation...

On observe tendanciuellement dans les Parcs naturels régionaux, une utilisation du plan de paysage pour préparer une démarche d'urbanisme fine et au plus près des besoins des habitants.

Le paysage permet de faire le lien entre l'ensemble des enjeux majeurs d'un territoire et de les mettre en cohérence : l'agriculture, l'écologie, l'économie, le tourisme, la culture, la ressource en eau, l'éducation aux territoires, le cadre de vie...

Enfin le réseau des Parcs se permet de faire au ministère une petite proposition : créer des passerelles entre le Club Plan de paysage et le Club des PLUi. Par exemple, une journée commune d'échange dans un premier temps ?

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire, FPNRF  
 Courriel. [nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr)  
 Tél. 01 44 90 86 36



# Chartreuse

## Et si on valorisait notre lieu de vie...



Le massif de Chartreuse se donne facilement à voir... Mais ce territoire, support du Parc naturel régional de Chartreuse, est-il si facile que cela à percevoir ? Qu'est-ce qui en fait son attrait et ses caractéristiques ? Et quels sont les moyens et les actions nécessaires pour en préserver ces atouts ?

De l'extérieur du Parc vers l'intérieur du massif, la covisibilité, les fronts visuels externes, la qualité paysagère des coteaux soumis à la périurbanisation, l'accueil des activités dans la plaine, le cadre de vie, les paysages « ordinaires » entretenus par l'agriculture et la sylviculture, les sites remarquables soumis à forte fréquentation, l'adaptation aux changements climatiques... sont plus que jamais des enjeux paysagers du territoire chartrois.

La candidature du Parc naturel régional de Chartreuse souhaite d'une part répondre à des enjeux précis :

- Accompagner la définition des objectifs de qualité paysagère et des prescriptions qui seront inscrites dans le PLUI valant SCoT du Cœur de Chartreuse, en cours d'élaboration (seul territoire non couvert par un SCoT sur le Parc) ;
- Étudier la traduction paysagère des relations agglomération – Parc, faire valoir les spécificités du massif (covisibilité, construction dans la pente, réglementation de la publicité...) dans les démarches de planification couvrant les agglomérations périphériques et préserver les qualités paysagères de la Chartreuse jusque dans les communes urbaines des piémonts.

Il s'agit d'autre part de répondre de manière globale à un enjeu de cohérence à l'échelle

de tout le Parc. Les objectifs suivants sont ainsi recherchés :

- Participer à donner une plus-value paysagère aux politiques sectorielles (forêt-bois, agriculture, tourisme, énergie...) impactant le territoire, à préserver un cadre de vie de qualité tout en accompagnant les transitions énergétiques et climatiques qui feront nécessairement évoluer les paysages ;
- Alimenter la future charte du Parc en mettant à niveau les connaissances sur tout le territoire, en déterminant des objectifs de qualité paysagère et les mesures permettant de les mettre en œuvre.



Au-delà d'une concertation avec les acteurs du territoire (élus, habitants, socio-professionnels), le Parc s'appuiera aussi sur ses partenariats avec les CAUE de Savoie et d'Isère et les EPCI de son territoire (plus particulièrement Cœur de Chartreuse, Grenoble Alpes Métropole et Chambéry métropole – Cœur de Bauges en lien avec le Parc naturel régional du massif des Bauges).

### Contact :

Laure Belmont, Responsable de mission Biodiversité aménagement paysage  
Tél. 04 76 88 75 20  
Courriel. [laure.belmont@parc-chartreuse.net](mailto:laure.belmont@parc-chartreuse.net)

### Photos :

La Chartreuse depuis Grenoble  
© DIVERTICIMES Alain Herrault  
St Pierre d'Entremont  
© DIVERTICIMES Augier

# Golfe du Morbihan

## Dessignons les paysages emblématiques de demain

Le Parc naturel régional apprécie l'outil Plan de paysage. Il est adapté à la gouvernance, à la prise en compte de la perception des habitants et doit garantir la démocratie participative dans l'esprit de la convention européenne du paysage. Ce thème de la participation au travers d'une approche paysagère constitue une marque de fabrique des Parcs naturels régionaux qui permet d'associer les habitants à la définition d'une politique territoriale et aux décisions qui en découlent.

Pour le Parc du Golfe du Morbihan, le Plan de paysage permet de mettre des moyens dans la prise de conscience de l'état du paysage, d'établir un diagnostic et d'aboutir à un programme d'actions concrètes. Il n'est pas question de plaquer des politiques à partir de concertations restreintes mais bel et bien d'ouvrir un dialogue sur les perceptions et les enjeux et de poser les choix qui s'offrent. En cela c'est un exercice de prospective, un travail sur l'à venir du territoire.

Le Plan de paysage lauréat concerne la partie littorale du Golfe du Morbihan qui est le site emblématique au plan paysager et qui concentre toute une série de classements et protections (cf. site inscrit depuis 1965...). A noter que l'essentiel de cette partie est composé d'un foncier appartenant à des acteurs privés. Ce qui en termes d'animation supposera aussi de les intégrer dans les différents débats.

Enjeu du Plan de paysage : aujourd'hui, il s'agit d'anticiper la fin d'un paysage emblématique, dont la création s'est amorcée il y a 150 ans, au profit d'une nouvelle végétation. Les causes du déclin des boisements, tant feuillus que résineux, résultent de la combinaison de la sénescence de la majorité de ces derniers et des effets du changement climatique (érosion, submersion, chocs hydriques, tempêtes) sur le trait de côte. Il existe des pinèdes sur l'eau qui marquent fortement

le territoire, au plan visuel et aussi olfactif contribuant depuis longtemps au pittoresque du paysage du Golfe du Morbihan, notamment autrefois mis en avant par les publicités des chemins de fer et faisant partie du patrimoine de l'inconscient collectif des habitants. Les rivages du Golfe ont accueilli au cours des dernières décennies une urbanisation faite de maisons individuelles sans caractère. Ces pinèdes participent aujourd'hui à leur intégration dans le paysage.



A présent le Parc du Golfe du Morbihan est sollicité régulièrement par les différents acteurs locaux (privés et publics) et tente de répondre à ces demandes ponctuelles pour le renouvellement des plantations. L'approche du Plan de paysage déposé induit une volonté de sortir de la logique du cas par cas pour élaborer une stratégie d'ensemble générant des interventions précises et durables favorisant l'adaptation au changement climatique.

C'est une des forces de ce Plan de paysage que de poser très directement et d'échanger avec la population sur ce thème et de travailler à un projet participant au renouveau des paysages emblématiques de demain et à l'adaptation aux changements climatiques. Le débat sera abordé largement intégrant aussi la question sociale.

### Contact :

Morgane Dallic, responsable du pôle culture, patrimoines, éducation  
Courriel. [morgane.dallic@golfe-morbihan.bzh](mailto:morgane.dallic@golfe-morbihan.bzh)  
Tél. 02 97 62 36 26

# Luberon

## Prendre en compte la perception et les souhaits des habitants à partir du paysage

La réponse du Parc du Luberon s'inscrit dans une logique de projet à l'échelle de l'ensemble du territoire selon une approche transversale. Sur la question du paysage, la Charte du Parc suit une logique sectorielle avec un accent mis sur la protection des paysages dits patrimoniaux : protection des points d'appels visuels majeurs, cônes de vue, secteurs de requalification paysagère. Les éléments de protection et de caractérisation sont ponctuels et localisés.

Aussi le projet de plan de paysage du Luberon propose de dépasser cette logique sectorielle tout en continuant de penser l'adaptation des paysages dits « patrimoniaux » du Luberon. Le plan de paysage se veut avant tout un projet de territoire en proposant une approche sensible et sensorielle via la question de l'adaptation positive du territoire et de la vie de ses habitants à la question du changement climatique (déjà très présente en territoire méditerranéen).

Les enjeux se posent en termes de : climat, eau, transition énergétique, consommation de l'espace, mieux vivre en milieu urbain, impact sur l'agriculture, forêt et risque incendie...

Il s'agit dans le plan de paysage de proposer une adaptation positive aux différents enjeux et tendances qu'implique le changement climatique... Le Parc avec ses partenaires souhaite proposer :

- Une prise de conscience collective et un diagnostic commun des attentes et possibilités du territoire via un travail de rencontre et d'échange avec les habitants et acteurs
  - Des actions concrètes d'adaptation formulées et mises en œuvre avec les intercommunalités du territoire.
- Pour construire ce projet, le Parc mobilise en interne les compétences suivantes :

urbanisme, architecture et paysage et ponctuellement l'ensemble des compétences de l'équipe: agriculture, eau, énergie, patrimoine naturel, forêt...

Les partenaires : les intercommunalités, les consulaires, des experts, des scientifiques.

Gouvernance du projet : d'abord un diagnostic partagé sera produit avec les habitants autour du thème : Comment voyez-vous évoluer le territoire dans les 20 prochaines années et quelles sont vos attentes ? Puis diagnostic technique à partir du diagnostic partagé, des études existantes et d'un diagnostic du territoire à produire. Toujours dans la gouvernance, il est prévu de créer un comité de pilotage avec des associations, des habitants, un binôme, élu/technicien par intercommunalité, des experts scientifiques, artistes... Le comité de pilotage pourra adapter et ajuster sa composition en fonction des actions et thèmes abordés. Il sera décliné en comité de pilotage local au moment de la définition et de la mise en œuvre des actions sur chaque intercommunalité.



### Contacts :

Françoise Boulet-Delville : chargée d'études Paysage

Tel : 04 90 04 42 31

Courriel. [francoise.delville@parcduluberon.fr](mailto:francoise.delville@parcduluberon.fr)

Clara Peltier chargée d'études Documents d'urbanisme & impacts

Tél : 04 90 04 41 95

Courriel. [clara.peltier@parcduluberon.fr](mailto:clara.peltier@parcduluberon.fr)

Photo : Pnrl J Brichard

# Massif des Bauges

## Un plan de paysage qui fortifie le lien ville/campagne

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges a inscrit la démarche paysage comme l'élément fédérateur du projet de territoire d'un secteur où se côtoie l'urbain et le rural. Cette frange urbain-rural Bauges/Chambéry Métropole repose sur un équilibre entre l'agriculture et le développement résidentiel, où l'enjeu principal sera de structurer cette interface urbain-rural. Dans le contexte de la réforme territoriale qui a conduit à la fusion de l'Agglomération Chambéry Métropole et la Communauté de communes du Cœur des Bauges au 1er janvier 2017, la préservation et la valorisation de ce paysage constituent un acte fort de confortement de cet équilibre urbain-rural. Ce Plan de Paysage, avec la reconnaissance des espaces agricoles et naturels et le recentrage de l'urbanisation sur les bourgs et villages, affirme clairement le maintien de zones de transition agricoles et naturelles au cœur de Chambéry Métropole.

Le Parc naturel est convaincu que l'entrée par le paysage permet de penser l'aménagement du territoire en conciliant les politiques sectorielles et permet d'atteindre des objectifs de qualité paysagère. Outre la volonté politique de se

saisir du PLUi en cours d'élaboration sur l'Agglomération chambérienne pour construire un projet de territoire partagé, le paysage doit être identifié comme étant l'un des thèmes majeurs devant être placé au cœur du projet. Dans le contexte actuel où le territoire se développe sans cesse, le paysage et plus spécifiquement son armature naturelle agricole support de fonctions multiples (productions agricoles et forestières, ressources, loisirs, déplacements doux...) constituent des espaces de respiration dans l'agglomération urbaine pour rendre acceptable la densification. Le développement d'une armature paysagère reliant les différentes parties du territoire permet de façonner un territoire à l'image de ses habitants et en lien avec leurs besoins, d'où l'invitation à l'exercice « d'intelligence collective » qu'est le Plan Paysage. C'est pour cela que nous proposons une démarche collective, impliquant non seulement les élus mais aussi la société civile et les acteurs locaux.

### Contact :

Simon PAILLET  
Responsable du Pôle Aménagement /  
Développement / Education  
Architecte Urbaniste  
Tél. 04 79 54 97 72  
Courriel. s.paillet@parcdesbauges.com

# Brenne

## Le plan de paysage, socle de l'urbanisme de projet et de la planification intercommunale

Le plan de paysage du Parc de la Brenne sera réalisé à l'échelle d'une communauté de communes centrale pour le territoire : 28 communes s'étendant sur l'ensemble des entités paysagères, soient plus de la moitié des communes du Parc allant de la grande Brenne au Boischaud sud en passant par les vallées de la Creuse et de l'Anglin.



Il s'agira, en s'appuyant sur l'expérience du Parc naturel régional de la Brenne en matière d'approche paysagère et de concertation des acteurs, de réaliser un plan de paysage pour intégrer efficacement la question des paysages aux projets en cours à l'échelle de la communauté de communes Brenne Val de Creuse : lancement du PLU intercommunal, règlement local de publicité intercommunal...

La démarche de mutualisation entre la communauté de communes et le Parc naturel régional de la Brenne (ingénierie du Parc mise à disposition dans le cadre de l'animation du PLUi) permet de faire bénéficier au territoire des connaissances et de la compétence « Paysage » du Parc, en inscrivant le Plan de paysage dans une gouvernance de co-construction. Le plan de paysage participera au socle de la prospective intercommunale initiée par les procédures en cours.

Il apparaît important pour le Parc de la Brenne de réaliser un plan de paysages à l'échelle de la communauté de communes, car cela correspond à plusieurs besoins :

- renouveler la démarche de définition des objectifs et orientations paysagères auprès d'une nouvelle génération d'habitants et d'élus des entités paysagères de l'intercommunalité,

- développer une conscience et une culture paysagère, tant politique que citoyenne à l'échelle du territoire

- proposer une démarche de co-construction avec les élus, les habitants et notamment le réseau des veilleurs du paysage, dont la sensibilité patrimoniale est une force pour l'état des lieux et la définition des actions

- accompagner cette démarche par une animation nécessaire à l'appropriation de la politique paysagère du territoire auprès de tous,

- expérimenter sur la CDC une méthodologie d'accompagnement de politique paysagère qui pourra être reconduite sur les autres territoires de communautés de communes du territoire du Parc,

- poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire porté par la charte du Parc en mutualisant nos ressources d'ingénierie

La démarche nécessitera l'accompagnement d'un prestataire capable d'animer et de coordonner l'ensemble des acteurs et de faire le lien avec les procédures de PLUi, de RLPI, de schéma paysager (synthèse des études paysagères) et de charte signalétique, tous deux engagés sur le territoire du Parc.

### Contacts :

Dany Chiappero - responsable du pôle patrimoine paysage urbanisme  
Courriel. d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr / Tél. 02 54 28 12 12

Clémence Legros - chargée de mission urbanisme et paysage  
Courriel. c.legros@parc-naturel-brenne.fr  
Tél. 02 54 28 12 12



# Millevaches en Limousin

## Un plan de paysage comme support de réflexion sur les évolutions du milieu rural

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin anime une charte des paysages sur l'ensemble de son territoire qui comprend 113 communes, 40 565 habitants pour 343 700 ha (densité de l'ordre de 10 habitants/km<sup>2</sup>) et est découpé en 13 ensembles paysagers comprenant une centaine d'unités



paysagères.

Pour décliner les axes stratégiques et les objectifs d'actions de la charte des paysages à l'échelle de ces ensembles paysagers, le Parc naturel souhaite adapter une méthodologie via la réalisation d'un plan de paysage sur un territoire test : la partie amont de la vallée de la Diège (26 500 ha – 1884 habitants – 7 communes) située au nord-ouest d'Ussel).

Sur ce territoire de sources et de milieux humides fragiles, occupé par la forêt et l'élevage bovin, lové entre le plateau de Millevaches et celui de la Courtine, l'approche paysagère doit permettre de mobiliser la population et les acteurs autour d'un projet paysager de cadre de vie et de mode de gestion des espaces. En effet, les espaces sont perçus comme des

supports à optimiser pour la génération de ressources parfois incertaines (exploitation agricole, forestière, terrains à construire...). Ainsi, les surfaces non exploitées et délaissées sont dépréciées et renvoient l'image d'un paysage en déshérence, en perte d'habiter, générateur d'inquiétude vis-à-vis de l'avenir...

Enjeux identifiés :

- Perte de visibilité de la vallée gagnée par la végétation arbustive et arborée
  - Renouveau des villages (vacance du bâti, constructions nouvelles)
- Partage de la connaissance sur les richesses environnementales et du potentiel paysager
- Le paysage « à-venir »
  - Elaboration d'actions ou de projets concrets, recherche de leviers d'action

Maîtrise d'ouvrage par le Pnr ML, Catherine Moulin - vice-présidente en charge de l'urbanisme et du paysage, chargée de mission paysage Florence Leplé.

- Mobilisation des Maires et de la communauté de communes (récemment refondue), habitants, partenaires socio-pro, institutionnels...
- Transversalité interne : connaissances environnementales, patrimoine bâti, urbanisme...
- Prestation extérieure pour la réalisation de l'étude avec ateliers photos...
- Constitution d'un comité de pilotage

Alimentation des prémices de l'observatoire du paysage

**Contact :**

Florence Leplé, paysage

Tél. 05 55 96 97 24

Courriel. f.leple@pnr-millevaches.fr

# Caps et Marais d'Opale

## Une trame bocagère fragile au carrefour des enjeux du territoire

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a la volonté d'élaborer un Plan de paysage pour un de ces paysages emblématiques : le bocage boulonnais.

Cette unité paysagère est un territoire habité et travaillé par l'homme, riche d'une grande diversité d'ambiances, de patrimoine écologique, de patrimoine bâti et de patrimoine immatériel.

Des dynamiques importantes sont en cours et provoquent une évolution rapide avec le risque de perdre les caractéristiques de paysage bocager. Depuis plusieurs années, des actions sont menées sur le territoire par différentes structures (par les quatre EPCI, la chambre d'agriculture, le PNR, etc.).

Le Plan de paysage répond au besoin de définir une stratégie partagée pour aller vers le paysage du Bocage boulonnais souhaité. Parmi les enjeux identifiés, les plus prégnants sont la trame bocagère, l'activité agricole, le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, l'habitat, la transition énergétique, la lutte contre le dérèglement climatique et la résilience du territoire.

### Contact :

Perrine Morin, chargée de mission aménagement du territoire et paysages  
Courriel. [pmorin@parc-opale.fr](mailto:pmorin@parc-opale.fr)  
Tél. 03 21 11 69 33

Pour suivre ce projet, une équipe projet Bocage, interne au Parc et pilotée par une paysagiste, réunit une douzaine de compétences différentes.

Les partenaires sont les intercommunalités, les communes, les agriculteurs, les services de l'Etat, des personnes ressources du territoire....

Pour la mise en place d'une gouvernance du projet adaptée, un spécialiste en animation va venir appuyer le Parc pour le lancement de cette démarche collective. Un comité de pilotage va être mis en place et, d'ici la fin de l'année, l'ensemble des représentants des acteurs du territoire seront réunis pour partager un diagnostic et définir ensemble une stratégie. D'autre part, une étude ethnosociologique avec un volet d'analyse écosystémique va permettre de connaître le rapport des habitants à leur paysage du quotidien et donner aussi des pistes et moyens d'actions. Les actions seront ensuite testées et réalisées par groupes projet.

# Observatoire Photographique du Paysage

## Pendaison de crémaillère pour l'espace internet dédié aux Observatoires

Les Observatoires Photographiques du Paysage avaient jusqu'alors été intégrés dans le réseau « général » de l'Urbanisme, du Paysage et de l'Architecture.

Afin de favoriser une plus grande mise en réseau autour des Observatoires Photographiques du Paysage, le réseau des Parcs naturels régionaux en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, avait alors retenu l'idée d'un espace collaboratif, capitalisant l'expérience des territoires impliqués autour de l'outil, vecteur d'échange des bonnes pratiques et des difficultés rencontrées, mais aussi facilitant la mise à jour des données. Vous trouverez également sur cette page des liens relatifs aux différentes publications sur les Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs naturels régionaux.

Vous pouvez dès aujourd'hui comme l'a déjà fait Romy Baghdadi du Parc naturel régional des Vosges du Nord, saisir les données relatives à l'Observatoire

Photographique du Paysage dont vous avez la responsabilité. Pour ce faire, il vous est nécessaire d'avoir un compte du site de la Fédération des Parcs. Vous pourrez le créer assez facilement en cliquant sur l'onglet « Extranet ». Le lien-ci permettra à chacun de saisir l'ensemble des données relatives à votre observatoire.

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/opp>

Au niveau national, le ministère a engagé la création d'un réseau de l'ensemble des Observatoires Photographiques du Paysage. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès qu'il sera opérationnel.

Par ailleurs il existe sur le site du ministère, un certain nombre de publications relatives aux observatoires. Vous pouvez également consulter l'ensemble des clichés des 20 itinéraires historiques de l'Observatoire Photographique National des Paysages référencés sur la banque de données TERRA.

<https://terra.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-photo-paysage/home/>

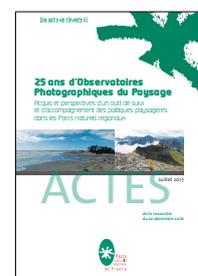
## 25 ans d'Observatoires Photographiques du Paysage Acquis et perspectives d'un outil de suivi et d'accompagnement des politiques paysagères dans les Parcs naturels régionaux

Une publication sur les Observatoires Photographiques du Paysage a été réalisée à l'occasion de la rencontre du 20 décembre 2016 organisée sur ce thème.

Elle permet de témoigner de la diversité des approches et de la pertinence de cet outil, à la fois pour engager un dialogue avec les différents acteurs locaux mais aussi pour conduire des politiques qualitatives

d'aménagement du territoire. Vous pouvez la télécharger à partir de lien suivant :

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/25-ans-dobservatoires-photographiques-du-paysage>



# Ateliers Hors les murs : appel aux Parcs naturels régionaux

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France en, partenariat avec les ministères de la Culture et de la Cohésion des territoires, lance auprès des universités, écoles d'architecture et d'autres disciplines (agronomie, économie, environnement, sociologie, urbanisme, paysagisme) un Appel à manifestation pour organiser des ateliers Hors les murs, en montant des équipes comprenant a minima deux écoles de disciplines différentes.

Nous souhaitons auparavant identifier les Parcs qui seraient intéressés. Pour ce faire, nous avons mis en ligne un formulaire d'inscription si vous souhaitez vous porter candidat à recevoir l'une de ces équipes :

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/formulaire/ateliers-hors-les-murs-appel-manifestation-lattention-des-parcs>

**Directeur de la publication :**

Pierre Weick

**Réalisation de la lettre :**

Anne Badrignans, Nicolas Sanaa

**Comité de relecture :**

Pierre Weick, Nicolas Sanaa, Dominique Vespuce, Anne Badrignans, Alice Hirtzlin

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78  
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,  
 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez - nous  
sur les réseaux sociaux |  [fb.com/federationPNR](https://fb.com/federationPNR) |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

